

COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX

utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES (dite CNEA)

Séance plénière du mercredi 11 juin 2025

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Nathalie BOURGES ABELLA, Juliette COGNIE, Kévin DHONDT, Aurélien DROUARD, Ariane GALAUP PACI, Damien GERVASONI, Franziska GREIN, Agnès LE BON, Isabelle LE PARCO, Marylène NAU, Valérie NIVET-ANTOINE, Adriana OANCEA NEGRO, Laure PREVOST, Daniel ROUIRE, Muriel VAYSSIER-TAUSSAT, Samuel VIDAL, Silvia VINCENT-NAULLEAU, Catherine VOGT, Denis LEROUX (MinArm), Fanny MAGISSON (MinArm), Léa TERRAUBE (MTECT/DGALN), Tiffany BOYER (MASAF), Anne-Claire LOMELLINI-DERECLLENNE (MASAF), Laurent PINON (MESR/DGRI)

Invitée : Chloé SCHERMANN (MTECT/DGALN)

Membres excusés : Ivan BALANSARD, Elodie BOUCHOUX, Lilas COURTOT, Olivier LOGET, Cheyenne ZELLENKA,

Absents : Didier FERAY

Secrétariat : Valérie GOMEZ (MESR/DGRI), Christophe JOUBERT (MESR/DGRI)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 8 avril 2025
3. Règlement intérieur (vote pour approbation)
4. Avis sur les 10 dossiers de formation

Déjeuner

5. Retour sur la réunion Point de contact nationaux
6. Création d'un groupe de travail sur les poissons (discussion sur les objectifs)
7. Point sur les différents Groupes de travail
8. Stratégie sur la mise en place d'échange d'informations entre CNEA et SBEA
9. Points divers
 - a. Formation Ethi'3R
 - b. Indisponibilité de l'Héparine Choay

Le président ouvre la séance à 10h03.

1. Mot de bienvenue

Le président remercie les suppléants d'être venus et rappelle qu'un seul vote par binôme est autorisé, celui du titulaire s'il est présent.

2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 8 avril 2025

Le procès verbal de la séance du 8 avril 2025 est adopté sans modification.

3. Règlement intérieur (vote pour approbation)

Le règlement intérieur a évolué afin de cultiver la régularité dans les travaux. Des outils réglementaires permettent désormais de remplacer les membres ne participant pas activement aux activités. Il a été harmonisé avec celui du CNREEA.

Parmi les évolutions à signaler, la déclaration d'intérêt devra être « officialisée » auprès du secrétariat. Les réunions en distanciel sont possibles ainsi que les votes électroniques. La notion de titulaire et de suppléant est importante uniquement lors des votes, car tous les membres sont invités à participer aux différentes activités (groupes de travail, réunions). La pluralité des personnalités et l'équilibre de la représentativité permettront d'avoir des propositions et des recommandations pertinentes.

Le nouveau règlement intérieur **est adopté en séance par vote à main levée, à l'unanimité.**

4. Avis sur les 10 dossiers de formation

Dossier n°1 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Animalerie Centrale – Institut Pasteur

Intitulé : Conception de procédures spécialité Rongeurs et Lagomorphes

**Référence : R-75-Institut Pasteur-F1-14-rongeurs et lagomorphes
Renouvellement**

La commission donne un **avis favorable avec 10 réserves et 5 recommandations.**

Réserves :

1. Respecter les volumes horaires sur les items sensibles (douleurs, points limites, euthanasie)
2. Inclure un cours sur l'item réglementaire « 14. *Équipements et matériel d'animalerie : description, utilisation, entretien.* »
3. Recalculer et préciser les heures de TD et d'e-learning (et corriger CERFA)
4. Modifier l'intitulé de l'attestation de suivi, tel qu'il a été indiqué dans le formulaire de demande
5. Préciser les procédures et gestes réalisés sur animaux dans le cadre des TP, les méthodes d'anesthésie ainsi que les méthodes de mise à mort et les personnes les réalisant y compris le contrôle de mise à mort, apporter un descriptif détaillé
6. Préciser les formations réglementaires/fournir des attestations des intervenants des travaux pratiques (liste précisant les formations réglementaires des formateurs avec date et niveau de leurs formations)
7. Préciser la possibilité de réhabilitation des souris sur le CERFA
8. Préciser les conditions d'inscription à la formation
9. Définir un seuil à 12/20 pour la réussite à l'examen
10. Décrire les modalités du contrôle d'assiduité

Recommandations :

1. Mettre en place une stratégie de réduction du nombre d'animaux utilisés
2. Préciser l'utilisation des animaux post-mortem
3. Justifier la mise à mort
4. Augmenter le volume horaire consacré à la conception d'une DAP
5. Préciser le taux de succès de la formation concernant les dernières années (demande de renouvellement)

Dossier n°2 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Université Clermont Auvergne (UCA)

Intitulé : Sciences de l'Animal de Laboratoire – spécialité rongeurs et lagomorphes

Référence : R-63UnivPASCAL-F1-09-rongeurs et lagomorphes

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 8 réserves et 8 recommandations.**

Réserves :

1. Modifier l'intitulé de la formation pour inclure le terme « concepteur »
2. Préciser les techniques pratiquées par les stagiaires lors des TP
3. Supprimer les intra-cardiaques des séances de travaux pratiques
4. Prévoir une perte de conscience systématique des animaux avant la mise à mort par dislocation et une démonstration préalable par un encadrant
5. Laisser le libre arbitre au stagiaire pour la réalisation des mises à mort par dislocation
6. Définir un seuil à 12/20 pour la réussite à l'examen
7. Modifier le nom de la formation sur l'attestation de formation pour être conforme au guide de la CNEA
8. Prévoir un emplacement pour la signature de l'attestation par le responsable pédagogique

Recommandations :

1. Indiquer le domaine d'activité des intervenants
2. Assurer la cohérence des indications des volumes horaires entre les différents documents (voir page 5 et 6 / page 6 et 7 : horaires TP...)
3. Fournir un planning type de l'organisation de la formation
4. Mettre en place une stratégie de réduction du nombre d'animaux utilisés lors des travaux pratiques
5. Privilégier l'utilisation d'animaux de réforme pour les travaux pratiques
6. Sélectionner les gestes techniques retenus pour les travaux pratiques en fonction des objectifs définis et inclure une progressivité dans l'acquisition des compétences techniques
7. Préciser les stratégies mises en œuvre pour la réduction du nombre d'animaux utilisés
8. Rappeler que seuls les personnes ayant un bac+5 ou un Bac+2 et 5 années d'expérience auront la possibilité d'exercer la fonction de concepteur

Dossier n°3 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Université Clermont Auvergne (UCA)

Intitulé : Sciences de l'Animal de Laboratoire – spécialité animaux de rente

Référence : R-63UnivPASCAL-F1-14-Animaux rente

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 11 réserves et 2 recommandations**.

Réserves :

1. Modifier l'intitulé de la formation pour inclure le terme « concepteur »
2. Préciser les volumes horaires pour les travaux dirigés et les travaux pratiques
3. Préciser les techniques présentées lors des travaux pratiques et les actes réalisés par les stagiaires
4. Indiquer la référence de l'autorisation de projet correspondant à cette formation sur animaux de rente
5. Prévoir un nombre d'enseignants pour les TP en adéquation avec les nombre de stagiaires (voir guide de la CNEA)
6. Mettre en place une stratégie de réduction du nombre d'animaux utilisés lors des travaux pratiques
7. Supprimer les références obsolètes comme celle aux comités régionaux du CNRS
8. Etoffer les questions de l'examen d'évaluation de la formation (voir guide de la CNEA)
9. Définir un seuil à 12/20 pour la réussite à l'examen
10. Modifier le nom de la formation sur l'attestation de formation pour être conforme au guide de la CNEA
11. Prévoir un emplacement pour la signature de l'attestation par le responsable pédagogique

Recommandations :

1. Modifier l'ordre de certains cours afin d'assurer une progressivité des apprentissages (placer le cours sur la mise en œuvre des points limites après celui sur sa définition)
2. Assurer la cohérence des indications des volumes horaires entre les différents documents

Dossier n°4 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Service Formation Continue – Université de Montpellier

Intitulé : Formation destinée aux personnes appliquant des procédures expérimentales sur modèles poissons, amphibiens et céphalopodes

Référence : I-34-UnivMontpellier-F2-25-poissons, amphibiens et céphalopodes

La commission donne un **avis favorable avec 1 réserve et 4 recommandations**.

Réserve :

1. Modifier l'attestation pour limiter son intitulé aux termes « attestation de suivi de formation » sans mention supra d'une qualification

Recommandations :

1. Préciser les conditions qui nécessitent un rattrapage pour ne pas laisser de place à l'interprétation personnelle et/ou au clientélisme.
2. Décrire les différentes espèces de poissons, amphibiens et céphalopodes abordées pendant la partie théorique.
3. Corriger la définition de l'acronyme SBEA dans l'examen.
4. Expliciter ou retirer la mention relevée au point 8 du TP xénope.

Dossier n°5 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant des procédures

expérimentales (F2)

Université de Poitiers

Intitulé : Formation à l'utilisation d'animaux en sciences de niveau applicateur. Module de base et module complémentaire rats et souris

Formation à l'utilisation d'animaux en sciences de niveau concepteur. Module de base et module complémentaire rats et souris

Référence : R-86-UnivPoitiers-F1-F2-20-rat et souris

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 4 réserves et 2 recommandations**.

Réserves :

1. Indiquer sur le cerfa dans le tableau des enseignements les intitulés des enseignements correspondant aux volumes horaires indiqués
2. Modifier l'intitulé de la formation pour faire référence au groupe d'espèces (voir guide de la CNEA)
3. Modifier les modalités de l'examen QCM pour le rendre individuel (réserver les possibilités d'interaction entre apprenants pendant l'examen à des sujets de réflexion)
4. Modifier le point limite lors du travaux pratiques sur la contention et le sexage pour envisager la possibilité d'arrêter l'utilisation de l'animal au lieu de la mise à mort

Recommandations :

1. Prévoir la possibilité pour les étudiants de poser des questions/interagir avec les intervenants pendant les modules e-learning.
2. Inclure des informations sur la possibilité de réhabilitation et d'utilisation des animaux post-mortem

Point divers :

Pouvez-vous indiquer l'origine des vidéos que vous utiliserez pour les travaux-dirigés ?

Dossier n°6 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Université de Limoges

Intitulé : Formation à l'utilisation d'animaux en sciences de niveau concepteur. Module de base et module complémentaire rats et souris

Formation à l'utilisation d'animaux en sciences de niveau applicateur. Module de base et module complémentaire rats et souris

Référence : R-87-UnivLimoges-F1-F2-20-rat et souris

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 4 recommandations**.

Recommandations :

1. Assurer la cohérence des indications des nombres d'animaux utilisés lors les travaux pratiques
2. Rappeler lors de l'étude de cas incluant de la chirurgie sans réveil la définition de la chirurgie (voir glossaire de la CNEA) et l'obligation de formation spéciale à la chirurgie pour réaliser ce type d'activité
3. S'assurer de la réalité de respect des volumes horaires consacrés aux items sensibles
4. Mettre à jour certaines fiches d'intervention pour corriger les inexactitudes (numérotation)

Dossier n°7 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

e-thix.education SAS

Intitulé : Formation à destination des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales sur Ruminants et Equidés

Référence : I-31-e-thix-F1-25-ruminants-équidés

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves et 1 recommandation**.

Réserves :

1. Augmenter la durée des enseignements sur les items sensibles (voir guide de la CNEA)
2. Inclure la date d'approbation de la formation par le ministère de l'agriculture sur l'attestation (voir guide de la CNEA)

Recommandation :

1. Veiller lors de l'organisation de la formation à favoriser les échanges entre personnes (enseignants et apprenants) d'origines différentes

Dossier n°8 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

e-thix.education SAS

Intitulé : Formation à destination des personnes appliquant des procédures expérimentales sur Ruminants et Equidés

Référence : I-31-e-thix-F2-25-ruminants-équidés

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves et 1 recommandation**.

Réserves :

1. Augmenter la durée des enseignements sur les items sensibles (voir guide de la CNEA)
2. Inclure la date d'approbation de la formation par le ministère de l'agriculture sur l'attestation (voir guide de la CNEA)

Recommandation :

1. Veiller lors de l'organisation de la formation à favoriser les échanges entre personnes (enseignants et apprenants) d'origines différentes

Dossier n°9 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins des animaux utilisés à des fins scientifiques (F3)

e-thix.education SAS

Intitulé : Formation à destination des personnes assurant les soins des Ruminants et Equidés

Référence : I-31-e-thix-F3-25-ruminants-équidés

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves et 4 recommandations**.

Réserves :

1. Augmenter la durée des enseignements sur les items sensibles (voir guide de la CNEA)
2. Inclure la date d'approbation de la formation par le ministère de l'agriculture sur l'attestation (voir guide de la CNEA)

Recommandations :

1. Veiller lors de l'organisation de la formation à favoriser les échanges entre personnes

- (enseignants et apprenants) d'origines différentes
2. Compléter avec une évaluation des apprenants lors des travaux pratiques ou des visites sur site
 3. Inclure dans l'examen des questions sur le transport des animaux
 4. Inclure des informations sur les méthodes de mise à mort adaptées aux espèces cibles

Dossier n°10 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

IUT Lyon 1 – Département Génie Biologique

Intitulé : DIU Formation réglementaire destinée aux personnes concevant des procédures expérimentales, application aux modèles rongeurs et lagomorphes

Référence : R-69-IUTLyon1-F1-16-rongeurs et lagomorphes

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 5 réserves et 4 recommandations**.

Réserves :

1. Inclure les qualifications au titre de « l'expérimentation animale » des intervenants pour les travaux pratiques
2. Mettre en concordance les informations entre le planning et les informations
3. Décrire plus précisément les techniques et les objectifs pédagogiques des travaux pratiques sur les souris
4. Confirmer que les animaux utilisés dans les travaux pratiques sont toujours des animaux de réforme
5. Indiquer les pré-requis pour l'inscription à la formation

Recommandations :

1. Inclure la date d'approbation de la formation par le ministère de l'agriculture sur l'attestation (voir guide la CNEA)
2. Veiller au renouvellement de l'autorisation du projet pour les travaux pratiques
3. Mettre en concordance les informations sur les durées du contrôle de connaissance entre les différents documents
4. Préciser les modalités de rattrapage en cas d'échec au contrôle de connaissances

5. Retour sur la réunion Point de contact nationaux

Anne-Claire Lomellini-Dereclenne et Christophe Joubert sont désignés comme représentants de la France pour participer à ces réunions une fois par semestre. Le but étant d'avoir un retour sur la mise en œuvre de la directive.

Cette réunion a fait un focus sur le guide (cadre d'enseignement et formation) de 2018, sa réactualisation est en cours. Différentes questions posées en séance ont été abordées, la plupart des éléments de travail sont validés et le document n'est pas ouvert à la discussion.

La Commission européenne n'est pas compétente dans le domaine de la formation. Mais la formation fait partie des obligations de l'Etat au titre de la directive. Le MESR est intéressé par la position de la CNEA sur ce guide. La version de travail sera diffusée prochainement aux membres.

La Commission européenne écoute fortement FELASA. La notion d'assurance qualité, de reconnaissance mutuelle des formations favorisant la circulation des personnes apparaissent

comme des points importants à considérer pour les évolutions futures des formations réglementées Françaises.

ETPLAS (Education & Training Platform for Laboratory Animal Science) est également mis à l'honneur et soutenu par la Commission européenne. Les modules de formations apparaissent de qualité, accessibles et sont en cours de développement pour toutes les fonctions et personnes identifiées.

L'avis de la CNEA est important pour les deux thèmes suivants :

- Analyse de la réglementation française et compatibilité avec le guide européen lorsque celui-ci sera finalisé
- Avis sur une possible mise en œuvre au regard de la réglementation actuelle

L'ECVAM (European Centre for the Validation of Alternative Methods) développe actuellement un outil sur les méthodes alternatives avec l'IA, avec un outil de l'aide à l'évaluation des projets.

Les revues thématiques sont :

- Cardio vasculaire (pilote)
- Anticorps (projet)

Concernant l'appel à projet sur les anticorps, tous les experts sont invités à s'inscrire sur les listes de l'ECVAM.

6. Création d'un groupe de travail sur les poissons (discussion sur les objectifs)

Les poissons sont de plus en plus utilisés dans des projets à des fins scientifiques, il est donc primordial de répondre à différentes interrogations sur les signes de stress, de douleur et de souffrance, ainsi que les degrés de gravité en résultant. Aurélien Drouard sera pilote de ce groupe de travail qui permettra de synthétiser et d'enrichir la bibliographie existante.

7. Point sur les différents Groupes de travail

Un tableau regroupant les différents groupes de travail a été complété en séance. Ce document sera diffusé prochainement aux membres et déposé sur l'espace collaboratif.

8. Stratégie sur la mise en place d'échange d'informations entre CNEA et SBEA

Le président rappelle les obligations de communication et d'échange avec les SBEA et le réseau national des SBEA. A ce jour, on ne dispose pas d'axe de communication, pourtant des remontées terrain permettraient de nourrir les échanges, les recommandations et être un soutien. La communication doit idéalement être ascendante et descendante. La réflexion initiée à la mandature précédente et poursuivie afin d'établir les principes et modalités les plus efficaces pour cela.

9. Points divers

a. Formation Ethi'3R

Cette formation est un vrai succès avec plus de 600 inscrits pour sa première session. Elle permet aux membres de CEEA de bénéficier d'une formation dont les grandes lignes ont été définies par la CNEA et le CNREEA avec le financement du FC3R. Elle est gratuite et répond à un besoin existant qu'il conviendrait de labelliser comme formation de base.

Pour la pérenniser, il faut prévoir un budget de maintenance de l'infrastructure informatique, de correction et de mise à jour... Pour rappel, la recommandation sur la formation des membres des comités d'éthique indiquent qu'ils doivent être formés dans l'année qui suit leur intégration.

b. Indisponibilité de l'Héparine Choay (arrêt de commercialisation)

Actuellement, ce produit est en arrêt de commercialisation. Est-il possible de s'en fournir via les hôpitaux ? Peut-on remplacer cette héparine standard par de l'Héparine de bas poids moléculaire ? La CNEA attire l'attention sur le fait que la pharmacologie des HBPM est différente et par conséquent les dosages utiles différents. Le coût est en outre plus élevé.

Serait-il donc possible de faire un état des lieux des modes d'obtention des produits nécessaires aux procédures expérimentales dans les établissements utilisateurs et d'envisager des simplifications ?

La poudre « SIGMA » n'est pas une autre possibilité.

Clôture de la séance à 17h04